

ARRÊTÉ DEP-2024-290 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2012 portant création du certificat d'aptitude professionnelle conducteur d'installations de production ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle conducteur d'installations de production pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Aziz BOUHOUT, professionnel

Vice-président :

Monsieur Fadl HAMDAN, enseignant

Enseignantes :

Madame Nadia SEGHIER

Madame Céline BERNUT

Professionnels :

Monsieur Hicham ZEDIRA

Monsieur Damien LUIZZA

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER